

Certificat de conformité

(Véhicules livrés en châssis-cabine, VASP ou non aménagés)

Je soussigné IVECO France SA 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM constructeur certifie :

Que le véhicule livré :

(2) Dénomination

(D.1)	Marque	IVECO
(D.2)	Type Variantes Versions	KE2N3531B38
(D.3)	Dénomination commerciale	AD260T35
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type	WJME2NPT20C171882
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	32000 Kgs
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC)	26000 Kgs
(F.3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA)	40000 Kgs
(J)	Catégorie internationale	N3G
(J.1)	Genre national	CAM
(K)	Numéro de la réception par type	2408-05-00
(P.1)	Cylindrée	7790 cm ₃
(P.2)	Puissance nette maximale	259 kW
(P.3)	Source d'énergie	GO
(P.6)	Puissance administrative	21 CV
(S.1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	2
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt	83 vertical arrière cabine
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant	1800 tr/min
(V.7)	CO ₂	g/Km
(V.9)	Classe environnementale	8877*0127A

Est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

Que le véhicule sort de nos usines le 30/08/2006

Pour être livré à :

Fait à Trappes, le 31/08/2006

1) Rayer la mention inutile

(*) Références communautaires de la directive 1999/CE relative aux documents d'immatriculation.

(3) Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du code de la route dans les conditions de poids ci-après :

PTAC : 29700 kg (empt 3200) – 31700 kg (empt 3500) – 32000 kg (à partir de 3820)

. PTR A : 100000 kg

. PTR A : supérieur à 100000 kg et jusqu'à 120000 kg

- Masse en charge maxi admissible sur l'essieu 2 : 13000 kg

- Masse en charge maxi admissible sur l'essieu 3 : 13000 kg

(*) Le dispositif de freinage de la semi-remorque devra dans ce cas être maintenu en position de serrage, après son application, par des moyens mécanique en cas d'absence prolongée d'air dans le ou les réservoirs d'air de la semi-remorque pour PTR A supérieur à 100 tonnes

(4) Ce PTR A ne pourra figurer sur la carte grise qu'à la vue du certificat de carrossage qui devra indiquer que le véhicule est équipé d'une carrosserie PTE CONT

Nota 1: Pour obtenir l'immatriculation de véhicule remorque livré en châssis nu ou du camion ou de la camionnette livré en châssis cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès verbal de réception du type et :

- Soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage de dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe :

- Soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire :

Nota 2: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :

- Soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire :

- Soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français.

Dispense N°1 du Directeur des services fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999

Trappes, le : 1 septembre 2006

DIRECTION LOGISTIQUE
IVECO FRANCE S.A.

6, Rue Nicolas Copernic - 78190 TRAPPES

Clarence Guisnel
(Par délégation spéciale du président)

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Je soussigné IVECO France SA

6, rue Nicolas Copernic, 78190 TRAPPES, représentant accrédité de IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM constructeur, certifie :

Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipés de:

1). Réservoir(s) de carburant :

- Nombre : 1 en acier
- Capacité: 300 Litres
- Emplacement: Droit

2). Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2:

- Marque de ce ralentisseur: non
- Type de ce ralentisseur:
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTR A (voir nota § 2):

5). Suspension de l'essieu moteur :

ni pneumatique ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive

96/53 CEE

6). Charges maximales admissibles :

7). Pneumatiques et indices (valeurs charges et vitesses minimales):

- Sur l'essieu 1 : 13R22,5 (156G)
- Sur l'essieu 2 : 13R22,5 (154/150G)
- Sur l'essieu 3 : 13R22,5 (154/150G)

- 10). Type de cylindres freins : - Essieu 1: 24
- Essieu 2: 18
- Essieu 3: 18

11). Type de moteur :

F2BE0681A

12). Type de cabine : AD Cabine courte

13). Type de protection AR :

Ensemble véhicule (sans marquage)